Zeitschrift: Zeitschrift für schweizerische Kirchengeschichte = Revue d'histoire

ecclésiastique suisse

Herausgeber: Vereinigung für Schweizerische Kirchengeschichte

Band: 50 (1956)

Artikel: Claude d'Estavayer évêque de Belley confident de Charles II duc de

Savoie (1483?-1534)

Autor: [s.n.]

Kapitel: II: Evêque ambassadeur

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-128238

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 23.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Peu après, en août 1510, l'évêque de Belley héritait encore, de façon moins bruyante heureusement. Son cousin, le curé de Cudrefin, dont il portait le nom, mourait à Rumilly-en-Genevois, et tout en lui laissant la coseigneurie de Molondin, le priait de vouloir bien inhumer sa dépouille à Hautecombe. Il lui transmettait aussi sa cure 1. Le duc ayant sur elle droit de collation, la reprise fut aisée. D'après MM. de Fribourg, qui en écrivirent le 20 septembre à Charles II, elle ne valait pas cent écus. Cependant ils la réclamaient quand même pour le fils de l'avoyer François Arsent, selon la promesse faite par son Altesse de lui attribuer le premier bénéfice dont elle pourrait disposer. Or nous apprenons, disaient les requérants, que vous avez fait don de la cure « à mons^r de Belleys qui n'a que vivre pour quelque résignation que messire Claude d'Estavoyé, deyrier décédé, luy doibt avoir faitz ». Ils entendaient, par cette formule alambiquée, que c'était peu de chose pour un si grand prélat. Daigne donc le duc accorder le bénéfice à Dom Arsent et donner mieux à l'évêque. Il ne devait pas y manquer².

II. Evêque ambassadeur

Convenons-en, si le jeune évêque ne semble pas touché par la grâce, il fait preuve de qualités qu'il mettra sans réserve au service de son bienfaiteur. L'a-t-il accompagné lors de la première visite que fit le prince à Genève, le 6 avril 1508, dont le futur ennemi, Philibert Berthelier, organisait le cortège? Avent d'être intronisé, il s'y trouvait

- 88). La crosse abbatiale et un livre ayant appartenu à François de Colombier se conservent aux Archives d'Etat, à Lausanne (REYMOND, MDR 2^e s., VIII, 302).
- ¹ Le défunt désignait pour exécuteur son cousin le demi-frère de l'évêque, « Dominum Johannem de Staviaco curatum de Messieres eius consanguineum » (AEF). Sur le testament, voir GRANGIER, 297; MGS II, 261, N° 67.
- ² AEF, Missival, 6, f. 132^v-133 (obligeante communication de Mgr Wæber). Théobald Arsent fut en effet nommé et démissionna en 1516, lorsque le clergé de Romont eut racheté au duc le droit de collation. Cf. DHV I, 530; II, 239 (E. Cornaz); DHBS I, 428 (P. de Zurich).
- ROGET I, 77-78. N'étant pas du conseil, Claude ne paraît pas dans les actes où le duc s'engageait à respecter les franchises et la juridiction épiscopale selon promesse faite à l'administrateur de l'évêché, son « fidèle conseiller messire Aymon de Montfalcon, évêque de Lausanne ». La déclaration du 7 avril 1508 est contresignée par Louis de Gorrevod, évêque de Maurienne, Louis baron de Miolans, comte de Montmayer et maréchal de Savoie, A. de Gingins, président de Divonne, Janus de Duyn, grand écuyer et Louis de Dérée, président de Savoie (Besson, 479). A la fin de cette année, Machiavel était à Genève et, en janvier 1509, s'arrêtait à Fribourg (Berthier, RHV 1899, 100, 105).

en tout cas, dans des circonstances très graves dont procédera la tragédie de Genève et de Charles II ¹.

A peine monté sur le trône, le jeune duc de vingt ans eut, en 1506, à combattre les Valaisans; la cité lui accorda des hommes, mais lui refusa peu après l'artillerie. Compromis par le fait, le premier syndic Pierre Levrier prit la précaution de se pourvoir à Fribourg, dont il obtint le droit de bourgeoisie (avril 1507). Sur ce, l'évêque Philippe, frère de Charles, et qui ne résidait pas (il avait dix-sept ans), nomma un vicaire général de sa famille, le bâtard Jean de Savoie. Levrier fut arrêté, puis délivré sur les instances des Fribourgeois. Les principaux champions d'une lutte dont dépendra l'avenir étaient pour la première fois en présence.

Une grosse querelle, l'affaire De Furno, allait tout envenimer. Souvent évoquée, jamais élucidée, on doit au moins en connaître les données pour juger des événements qui vont se succéder. Par un testament secret, Charles Ier aurait légué aux Ligues suisses des sommes exorbitantes 2 qui eussent, et au delà, vidé le Trésor. Son secrétaire, Jean de Furno (Dufour) d'Annecy ne l'aurait point divulgué, afin de ménager ses intérêts auprès des princes qui suivirent. Maître des requêtes, il avait négocié pour Charles II le traité laborieux de Strasbourg (en 1505) qui fixa le douaire de Marguerite d'Autriche, puis, mécontent de son maître, il se trahit et le trahit. Une brouille avec Janus de la Val d'Isère le contraignit à fuir et le fameux secret revint aux seigneurs de Berne et de Fribourg, en mars 1508. Ils lui prêtèrent une oreille avide. Le duc, il va sans dire, ne pouvait accepter cette dette énigmatique. D'autant que la nouvelle se répandit comme une traînée de poudre. A Yverdon, l'on savait que « les Allemands [Allemani], en récompense de plusieurs services, avaient une lettre de donation faite par feu Mgr Charles,

L'on doit au secrétaire ducal Vulliet la minute de deux lettres envoyées par le duc au pape (AET, Materie ecclesiastiche, cat. 1ª, Negoziazioni Roma, Mazzo I, Registro del segretario Vulliet, 1500-1510. Communication de M¹le Lange). La première missive, datée « Ex Gebennis die ultima maij », accusait réception d'un bref concernant diverses commendes (Saint-Jean de Genève, Hauterive en Savoie, Abondance) et suppliait Sa Sainteté de faire parvenir les expéditions de l'évêché de Belley « pro Reverendo Glaudio de Staviaco » et de l'abbaye St Michel de Cluse « in favorem Rdi Urbani de Myolano ». — La seconde est une lettre d'accompagnement, destinée à un cardinal semble-t-il; bien que sans millésime, la date de 1508 est évidente. La nomination de Claude n'était donc pas encore notifiée.

² Il mourut le 7 ou 13 mars 1490, et la donation incriminée portait la date du 17 mars 1489, époque où Charles-Jean-Amédée n'était pas encore conçu.

duc de Savoie ». Dès la fin du mois, plusieurs « bonnes villes » envoyèrent à Genève, des députés « à cause des occurrents... au point que MM. les Bernois et Fribourgeois voudraient avoir le pays de Vaud [patriam Vaudi] pour cette donation » 1.

Le premier séjour de Charles II dans la cité genevoise n'était certes pas de plaisance. Une assemblée y siégea au début d'avril; après quoi le duc déléguait à « ses alliez et confédérez de Berne et de Fribourg », le 26 du mois, l'évêque de Lausanne, « l'abbé d'Altecombe, le sire de Maximieu » (François Mareschal, s^{gr} de Meximieux), le président patrimonial Angelin de Provana et deux adjoints. François de Colombier étant décédé le mois précédent, cet abbé d'Hautecombe n'était autre que Claude d'Estavayer ². Il commençait son apprentissage politique en des conditions difficiles, à l'école d'un brillant doyen du conseil.

Aymon de Montfalcon, tout acquis à la famille de Bresse qui lui avait valu l'évêché de Lausanne en 1491, et l'administration de celui de Genève durant la minorité de Philippe de Savoie (1497-1510), fut chargé d'attaquer le testament en nullité et contesta son authenticité de façon si convaincante que la plupart des historiens lui donnent encore raison 3. La lumière pourtant fut moins complète qu'on ne l'a cru. Bonivard qui, à ce propos, se montre d'une prudence extrême (car Janus était de ses parents) allègue un témoignage difficilement récusable : le baron Georges de Menthon, conseiller de Charles Ier, avait assisté à la stipulation et affirmé maintes fois, mais sous le manteau — les risques étaient gros —, que Jean de Furno n'avait au testament ni « adjousté ni osté ». Ce qui reviendrait à dire que l'acte émanait d'un malade en proie à la furie et qui d'ailleurs aurait pris la précaution de mettre pour clause exécutoire l'extinction de son propre lignage.

A parler pour autant d'invraisemblance, comme on l'a fait, l'on

¹ PS XIII, 181-182. — Les Etats de Vaud, convoqués d'abord à Moudon pour souhaiter la bienvenue au souverain, y renoncèrent en raison de la situation.

² Contrairement à Tallone (PS IX, 490). — Le point de vue ducal est déjà clairement défini par Jean d'Estavayer dans sa lettre du 3 avril 1508, adressée à Marguerite d'Autriche (Bruchet, 80 n. 5, 93 n. 1, 335). Cf. Lambert, MHPS I, 843.

³ L'affaire maintes fois évoquée — en 1929, par GILLIARD (Moudon, 376-378), et plus longuement, par CAVIGLIA (128 ss., 178 ss.) qui n'examine pas davantage le dossier — doit être entièrement revisée d'après la documentation de TALLONE, en 1933, La frode del segretario Du Four (Bollettino stor. bibliogr. subalpino XXXV, 233) et, en 1946, Parlamento Sabaudo XIII, 518 (table). Voir en particulier, la lettre de Jean du Four (il signe des deux façons) aux Etats de Vaud du 6 juillet 1508, et son mémoire du 21 octobre 1509 (ib. 183, 185, 200-203).

s'expose beaucoup. L'on oublie que Charles le Guerrier, qui le premier s'intitula roi de Chypre, avait dans les veines du sang des Lusignan et qu'il haïssait son oncle Philippe sans Terre, l'éventuel successeur dont il jalousait la progéniture. Quoi qu'il en soit, de Furno n'en est guère plus recommandable. Qu'il ait été injustement évincé, que ses révélations jettent des lueurs sinistres sur beaucoup de personnages (en particulier sur le vicomte de Martigues), ses agissements de médiocre qualité n'apportent pas de lumière sur la validité du testament.

Il y avait prescription et, parmi les Suisses bénéficiaires, plusieurs (les Zuricois en particulier) s'indignèrent du procédé. Les Bernois étaient partagés, mais les Fribourgeois, l'avoyer Falk en tête, réservèrent au secrétaire le meilleur accueil, à telle enseigne que, pour les apaiser, Charles II se sépara de son grand écuyer Janus et le remplaça par un cousin germain, François de Duyn, seigneur de Châteauvieux, qui valait beaucoup moins, mais ne s'était pas compromis ¹. Fidèle à son amitié ², il épargnait de la sorte à Claude tout sujet d'amertume. Il n'en fut pas de même des Fribourgeois qui lui gardèrent une durable rancune et n'admirent jamais que de Furno eût menti. Il résidera en leur ville jusqu'à la fin de ses jours et sa famille après lui, offrit au chapitre de Saint-Nicolas le reliquaire au bras d'argent qu'on admire encore, et sera enseveli dans la chapelle des cordeliers qu'il avait édifiée.

Tel était le fond du débat. Quant à ses phases, elles se succédèrent en deux temps. La première se calma l'année où il avait éclaté. Non sans peine. Le 12 mai 1508, les avoyers et conseils de Berne et Fribourg ne poussèrent-ils pas l'impertinence jusqu'à charger Jean d'Estavayer, bailli de Vaud, de convoquer les Trois Etats dans les huit jours « au sujet de la donation », pour y recevoir leurs orateurs « dans l'intérêt commun de l'amitié et du bon voisinage » ? Bien mieux, ils exigeaient réponse immédiate au porteur. C'était un ultimatum.

Cependant le duc, par une promptitude admirable, alerta l'Europe. Tandis que M. de Belley s'y employait de son mieux, Claude de Seyssel, au nom de Louis XII, travaillait à Berne avec l'évêque de Rieux. Le 15 mai, « à 10 heures de nuit », il avisait le duc qu'ils avaient fait révoquer le « mandement » expédié au gouverneur de Vaud. Il fallut

¹ Bonivard I, 341-342. — « Madame de Chasteaulx Vyeulx », mentionnée à Genève, le 3 août 1527, en compagnie de François Champion et de Philibert de Compeys, était apparemment la veuve de F. de Duyn (RC X, 445, n. 4).

² « Il estoit de celle nature — dit Bonivard (I, 337) — qu'il n'eust jamais chastoié [châtié] ung homme qui eust eu avec luy familiarité. »

naturellement transiger. Le 9 juin 1508, Charles II consentait à Berne et à Fribourg une indemnité, garantie par une hypothèque sur le Chablais et le Pays de Vaud, si bien que le duc put renouveler, le 19 mars 1509, l'alliance conclue en 1498, par Philibert le Beau, et y adjoindre peu après Soleure ¹.

La deuxième phase fut la plus grave lorsque, en 1510, de Furno ranima les passions en intéressant huit autres cantons au bizarre héritage. Cette fois, le duc se voyait imposé 800 000 florins d'or qu'il ne pouvait payer. En vain, le pape et le roi s'interposèrent; sous la menace des armes, il résolut de s'enfermer à Genève et de s'y défendre. Dès le mois de décembre 1510, sa venue était ouvertement annoncée ².

La ville, toujours jalouse de ses libertés, se sentait désormais rassurée depuis que Philippe de Savoie, ayant pris conscience de sa vocation militaire à la bataille d'Agnadel, aux côtés de Louis XII, avait renoncé au clergé et à son siège épiscopal. Par la bulle du 5 novembre 1509, Jules II informait les Genevois qu'il avait nommé en son lieu Charles de Seyssel, élu en 1490 déjà par le Chapitre, mais évincé malgré l'appui des Bernois et du roi de France 3. Neveu d'un illustre maréchal de Savoie, chevalier de l'Ordre, il était âgé, conciliant, respectueux des Franchises et populaire, tout attaché qu'il fût à son prince naturel 4. Charles II d'ailleurs avait pris ses précautions, en maintenant à ses côtés le vicaire général Jean de Savoie, protonotaire d'Auch 5, et, en

- ¹ Elle fut du reste précédée d'orages qui troublèrent les relations du prince avec l'évêque de Lausanne. Chargé par Louis XII de ses propres intérêts en Suisse, celui-ci se démit de l'ambassade ducale et le traité fut signé à Berne par Jean d'Estavayer et le juriste Pierre Gorrat. Une clause restrictive (visant de Furno) eut de lointaines répercussions : les deux villes ne devaient accepter à la bourgeoisie quiconque aurait querelle avec le duc et réciproquement (PS IX, 503 (Annecy, 8 février 1509), 504).
- ² PS XIII, 182-183, 211. A. v. Tillier, Gesch. des eidg. Freistaats Bern (1838), III, 33-35, 48-51; G. Castella, Hist. du cant. de Frib., 212-213; J. ZIMMERMANN, Peter Falk (FG XII, 33).
- ³ Olga Majolo Molinari, Filippo di Savoia, Duca di Nemours (Torino, 1938) 14-16.
- ⁴ Né au château de Meillonay (Meillonnas, Ain), alors dans le diocèse de Lyon, protonotaire apostolique et précepteur de Saint-Antoine de Chambéry, prieur d'Aix, il était le frère de Gabriel baron d'Aix et de la comtesse Claude de Gruyère, femme de Louis, l'un des vainqueurs de Morat; il l'avait assistée à ses derniers instants au château natal, en 1503 (HISELY, Hist. du comté de Gruy., MDR XI, 213). Sur lui, cf. Besson, 55-56 n. 60; Foras V, 459; Nf, Or., 61-62.
- ⁵ Il portait alors le double prénom de Jean-François pour marquer qu'il était issu de François de Savoie, huitième fils du duc Louis, et oncle de Charles I^{er} auquel il dut d'ajouter l'évêché de Genève (1484-1490) à l'archevêché d'Auch. Cf. RC VIII, 593; Nf. Or., 62-63.

créant son frère comte de Genevois, il gagnait un officier de valeur qui lui sera longtemps dévoué.

Genève, en revanche, était pleinement consciente des suites qu'avait eues naguère pour elle la défaite du Téméraire, et se savait exposée par le conflit De Furno. Elle vit donc sans aucun déplaisir le duc franchir ses portes le 20 janvier 1511. Certes, on ne mobilisa pas les milices, de peur qu'il se méprît sur le pacifisme résolu de la population, mais on prépara un cadeau, on nettoya les rues, et les autorités à cheval se portèrent à ses devants. Charles ne perdit pas un instant. Une semaine plus tard, l'évêque priait le Conseil de se joindre aux officiers de son Altesse, pour commencer les travaux préparatoires, car le duc est « dans la volonté de vivre et mourir auprès des citoyens, au cas où éclaterait la guerre et de les secourir, d'entente avec Monseigneur l'évêque, en fortifiant le faubourg de Saint-Gervais ».

L'on obtempéra aussitôt. Les syndics rencontrèrent les barons de Viry et de Chevron ainsi que leurs experts, inspectant de compagnie les terreaux, les fossés, le « pont levey ». Une commission dont Berthelier faisait partie se mit à la besogne et commanda d'emblée les bois de charpente. Mais ce n'était là qu'un point du programme. Le duc avait battu le rappel. Les Etats de Vaud tinrent séance à Genève le 6 février, et le remercièrent de « l'honneur qu'il faisait à tout le pays [totā patriā] ».

L'empereur, informé par sa fille l'archiduchesse, prêta main forte; le maréchal de Bourgogne, Guillaume de Vergy entra en campagne et s'avança jusque sur la route de Nantua. Genève devenait un quartier général groupant autour du souverain, dans un perpétuel va-et-vient, le comte Philippe, le vicomte de Martigues, les comtes de Miolans, maréchal de Savoie, La Chambre, Gruyère, Chalant et M. de Bussy (Jean d'Estavayer), bailli de Vaud, sans parler des intimes, tel M. de Belley qui ne le quittait pas. Tout le pays fut alerté; de Vaud, de Savoie et de Bresse, les députations se succédaient en ville, où les fortifications allaient bon train, en même temps, semble-t-il, qu'à Yverdon 1.

Le 12 mars, Charles demandait au Chapitre l'octroi, durant trois journées, de cent hommes, munis de pelles et de pioches, pour édifier les escarpes, ouvrage stratégique où il a l'occasion de démontrer une parfaite compétence ². La place, capitale momentanée des états transalpins,

PS XIII, 212, 215; RC VII, 182-183, 190; ROGET I, 82-96; BRUCHET, 82; CAVIGLIA, 177-178. — Guichenon (Savoye I, 622) assure que Nice fut également muni en prévision des aléas politiques.

² Le billet inédit et sans millésime, au petit sceau ducal (AEG, PH 831), est adressé

commandait le pont du Rhône et par là l'unique jonction des provinces. Encore fallait-il en rester le maître; le danger commun servit le duc, jusqu'au jour où, au lieu d'armée, on parla d'indemnité. Les cantons, voyant que l'affaire De Furno prenait mauvaise tournure, consentirent à négocier. Avec une connaissance éprouvée de la politique fédérale, la diplomatie savoyarde avait rouvert le fossé qui périodiquement scindait les Hautes-Ligues. La coalition des cantons forestiers jaloux des cantons urbains s'était reformée et ce furent les personnalités les plus marquantes de la vieille Confédération que Charles et son conseil accueillirent à Genève, au mois de juin 1511. Lucerne, Uri, Schwyz et Unterwald étaient représentés par leurs premiers magistrats.

L'avoyer de Lucerne, Petermann Feer, chevalier et seigneur de Castelen, capitaine victorieux à la bataille de Dornach (1499), s'accompagnait de Melchior zur Gilgen, un frère d'armes fort suspect aux Zuricois et qui venait d'instruire Jules II du différend 1. — Johann Büntener d'Uri, surnommé le Géant, était un habitué de la cour de Turin et commandera, l'an suivant, l'avant-garde suisse dans la campagne de Pavie. Avec Walter Im Hof, colonel des Confédérés, dont Paul Jove fit le panégyrique, il partageait alternativement la charge suprême de landammann. Tous deux tomberont glorieusement à Marignan 2. — Le landammann de Schwyz s'était fait remplacer par Meinrad Stadler qui lui succèdera. Enfin Obwald avait délégué Arnold Fruonz, capitaine au service du pape et landammann dès 1512 à 1528, tandis que son collègue Kretz arrivait chargé des intérêts du Nidwald 3.

[«] A venerables noz treschers et bien amez orateurs les Chanoynes et Chappitre de Genève, Le duc de Savoye. — Venerables, trescherz et bien amez orateurs. Pour aucuns grans afferez qui touchent nostre estat et tout le bien publique, vous prions neanmoins, mandons nous envoyer en ceste ville de Genève cent de voz hommes pourveus de palles, piches et de estarpes pour, aveques les nostres, ouvrer troys jours durant, en ce que de nostre part leur sera ordonné par nostre mareschal et qu'ilz viennent fourniz de vivres pour lesd. troys jours ouvrantz, non comptant l'aller et le venir. Et qu'ils soyent icy mercredi que sera le XIXe de ce moys, et vous nous ferés service fort aggreable. Sy ne vueillez faillir. Trescher, bien amé et feal, nostre Sgr vous ait en sa garde. Escript à Genève, le XIIe jour de mars. Charles. » Avec contreseing de Vulliet.

¹ DHBS III, 74, 414. — Melchior sgr d'Hilfikon était, lui aussi, chevalier du Saint-Sépulcre et fut enseveli à Rhodes en 1519.

² Conseiller de Maximilien duc de Milan, Büntener ou Püntener se distingua à Novarre et périt à Marignan en défendant la bannière. Im Hof l'avait précédé au pouvoir. Cf. DHBS IV, 208, 765; V, 353.

³ DHBS VI, 307; III, 283; IV, 396; VI, 752-753. — Cf. AET, Trattati con Svizzeri, Mazzo I, 15 juin 1511 (et non 13 juin donné par BIANCHI, Le materie

Entre eux tous, ils apportaient à Charles l'appui déterminé d'un tiers très puissant des Etats suisses. Ce n'était pas à dédaigner. En vingt ans, la Confédération s'était agrandie de quatre nouveaux cantons et ce supplément ne plaisait pas à tout le monde. Fribourg et Soleure unissaient leurs ambitions territoriales à celles de Berne. Cependant Zurich, Bâle et Schaffhouse s'en inquiétaient aussi, de sorte que le noyau primitif qui se trouvait dangereusement encerclé, pouvait gagner une majorité suffisante pour enrayer l'expansion des cantons occidentaux, en direction de la Savoie. Toutefois, les démarches coûtaient cher; les missions étaient lointaines et il fallait se montrer généreux.

Le duc le comprit fort bien, et ne lésina pas. En remerciement disait-il, « des services rendus pour apaiser la discorde survenue entre nous, d'une part, et nos très chers amis les seigneurs confédérés des quatre cantons ainsi que des villes de Zurich, de Lucerne, de Zoug et de Soleure, d'autre part » (on évitait de nommer Fribourg et Berne », il donnait sans condition aux ambassadeurs présents une somme de 16 000 florins du Rhin, équivalent à une valeur réelle de quelque 100 000 francs-or. La moitié devait être versée à la Saint-Jacques, l'autre à la Saint-Michel, dans la ville de Berne; Charles y engageait sa parole et tous ses biens garantis par hypothèque. En foi de quoi, terminait-il, nous avons concédé les présentes « signées de notre main et munies de notre sceau... données dans notre cité de Genève le 15e du mois de juin, l'an du Seigneur 1511, en la maison de Rév^d Père en Christ notre très cher et fidèle conseiller l'évêque d'Aix 1 ». Après le contreseing du secrétaire Jean Vulliet, venait la nomenclature du Conseil ducal composé d'Illustre s^{gr} François de Luxembourg, vicomte de Martigues; Glaude d'Estavayer, évêque de Belley; Antoine de Gingins, s^{gr} de Divonne; Jean de la Forest, prieur de Montjoux et de Nantua; Claude s^{gr} de Balleyson et du Trésorier général.

La petite guerre que les Suisses se livraient entre eux avaient profité; le prince pouvait être satisfait de ses négociateurs. Le 22 juin,

politiche..., 194). Copie AFS, Acte de donation par le duc Charles aux ambassadeurs des cantons, Nº 5 (aimable communication de M. l'Archiviste fédéral Haas). — La nomenclature est parfois approximative (Fert pour Feer, Franz pour Fruonz). Quant au délégué du Nidwald, le secrétaire Vulliet a mélangé fonction, et prénom Ada: pour Ama (ammann).

¹ S'il convient d'insister sur la localisation (« in civitate nostra Gebennarum »), la désignation de l'évêque de Genève (Charles de Seyssel) par son nom seigneurial et personnel (Aquiensis) est également symptomatique. — Sur la diète de Berne qui siégeait en permanence (du 10 au 17 juin), cf. CAVIGLIA, 181-183.

après de longues palabres, « les gros masches foins qui gouvernent les Ligues ¹ » rabaissèrent leurs prétentions totales à un montant de 300 000 florins, frais en plus. Mais où trouver la somme ? Sitôt qu'il reçut la nouvelle, Charles partit pour Chambéry et, le 9 juillet, posa la question. A ses côtés se rangent le vicomte de Martigues, son parent, et M. de Belley, son ami, dans une assistance de vingt personnes ². Le seul problème c'est l'argent. Et « l'avocat Vulliet » qui tient le protocole indique en conclusion : « Finallement a esté résolu que Monseigneur tiendra ses Estatz et apprès se retirera en Bresse pour soy troer à Lyon vers le roy incontinent, et dit de fère convoquer les Estatz au XX^e de ce moys de juillet. »

De fait, le duc ne s'éloigna pas 3; l'assemblée fut différée au 25 et le Conseil délibéra. En l'absence du vicomte, l'évêque de Belley y occupait le premier rang 4. « A esté consulté quel moyen que l'argent soit prest au terme et où l'on trouvera le surplus. » Il y avait en effet l'amortissement des emprunts aux particuliers, aux banquiers lyonnais, au marquis de Rothelin. On proposa un subside des Etats généraux, une « colliète sur les notaires, clercs et cours, commissaires » et officiers de châtellenie. Enfin, « que MM. les ecclésiastiques facent quelque aide » et qu'à cette cause soient convoqués « les evesques, abbez, prieurs, doyens, chappitres, chantres, au lieu d'Annessy le XXe d'aoust », car malgré ce que le duc « a fait pour le bien, et paix du pays. . . la somme n'est pas assez et, sans l'aide de l'Esglise, n'y sauroit fournir ». — La missive que Charles fit parvenir au Chapitre de Genève résultait des délibérations :

- ¹ Expression dont se sert Philippe de Roquebertin, gouverneur de Plaisance, le 15 juillet 1507 (Ch. Kohler, Les Suisses dans les guerres d'Italie de 1506 à 1512, 92, 572).
- ² Après eux sont mentionnés le c^{te} d'Entremonts (Ch. de Montbel), le protonotaire d'Auch (Jean de Savoie), le prieur de Nantua, M. de Divonne (Ant. de Gingins), Louis de Dérée, Chevron, Balleyson, Dortans, Gorrat, etc., ainsi que trois grands administrateurs « le général Vulliod, l'avocat Vuillet, le trésorier Trolliet ». Cf. PS IX, 511.
- ³ Le 15 juillet 1511, il écrivait aux Bernois : « Pour ce qu'il a pleu au Roy dernièrement par son ambassadeur qui a esté par devant nous à Genève nous faire plusieurs grans offres dont il donne bien à cognoistre l'amour qu'il nous porte, avyons deslibéré l'aller trouver. Toutesfoys nous nous sumes icy arresté pour tenir noz Estatz » afin de « vous tenir promesse ». PS IX, 514-515.
- ⁴ Outre le maréchal de Savoie, les comtes de la Chambre, d'Entremonts et d'autres seigneurs, trois prélats : l'élu de Valence, l'abbé de S^t Claude, le prieur de Nantua assistaient à la séance où paraît le gouverneur de Verceil, Pierre de Longecombe (PS IX, 512) qui, en 1513, renseignera Schiner sur les mouvements des Français (A. BÜCHI, Le card. Math. Schiner, adap. par A. Donnet (1950), 131).

« A venerables noz treschers, bien amez orateurs les prevost, chanoynes et chappitre de sainct Pierre de Genève. — Venerables, treschers, bien amez orateurs, vous estes assez advertiz de l'appoinctement qu'avons fait aveques les quantons, à la somme de trois cens mil florins d'or, et y avons esté contrainct quelque maulvaise que fust la querelle, pour entretenir noz estat et pays en paix et pour eviter guerre. Comme plus au long a esté dit et remonstré de nostre part es trois estatz presentement assemblez en ceste ville, lesquelz nous ont liberalement accordé l'aide que bien entendrez, faisantz office de bons subjects.

Toutes foys elle ne sçauroit satisffaire au complement de lad. somme, et mesmement de ce qu'il fault payer le premier terme qui escherra la feste sainct Martin prouchain, qui est en somme tout compris LXXXX mil florins d'or, synon qu'ayons quelque ayde des ecclesiastiques ainsi que plus au long a esté dit et advisé en la presence de ceulx qui se sont trouvez. Sy [= c'est pourquoi] vous prions très acertes vouloir adviser et vous accorder à lad. ayde de vostre cousté, veu que c'est pour le bien et deffension publique et pour y prendre quelque resoulution, aussy pour plus au long vous desclairer la matère et inconvenient de guerre où nous tomberions en deffault dud. payement... 1 »

Le Chapitre obtempéra naturellement ², ce qui ne dispensa pas le duc d'expédier toute son argenterie à la Monnaie de Berne. En septembre, il revint à Genève et c'est dans le châtelet dit de l'évêque de Nice, où il séjourne que, le 15 du mois, M. de Belley lui abandonne un legs de deux cents écus d'or fait à l'abbaye d'Hautecombe ³.

- La missive inédite, avec petit sceau (AEG, PH 831), se termine ainsi: « ... vous vueillez envoyer, de vous avecque puissance, annessy [= à Nessy] le XXe du moys d'aoust aulquel nous avons mandé lesd. ecclesiastiques pour lors y fère de leur cousté, comme en avons en vous entier et parfaicte fiance. Vous disant adieu, venerables [etc], qui vous ait en sa garde. Escrit à Chambery le XXVIII de juillet. Le Duc de Savoye. [Signé] Charles [et plus bas] Vulliet ». Cf. EA III/2, 567-571. La démarche n'interrompit pas les travaux; le 22 juillet, le Conseil décidait d'inspecter la tour (de l'Ile) et les ouvrages à poursuivre au faubourg (RC VIII, 208). La collaboration de Berthelier au plan du maréchal de Savoie correspondait à celui de son ancien maître, le Bâtard René, qui aurait songé à élever un château, non sur le Rhône, mais au pont d'Arve (Bonivard I, 295).
- ² Si la somme totale n'est pas connue, on possède cependant, daté de Chambéry le 11 janvier 1514, un reçu de 200 florins petit poids, pour la 3^e annuité versée par le prévôt, chanoines et chapitre, à cause de leurs hommes des mandements de Gex, Ternier, Gaillard, commune de Genève et baronie de Faucigny, sur lesquels ils ont mère et mixte empire « cum ultimo supplicio ». Témoins Jean Lambert, receveur, L. de Dérée, J. de Crans, avocat, G. de Laudes; etc... (PS IX, 537-538).
- ³ La renonciation de Claude d'Estavayer passée «in domo quondam domini

Le 25 juillet, à Chambéry, les bonnes villes du Pays de Vaud avaient été taxées à un présent collectif de 4000 florins qui, comme l'on pense, ne se trouvèrent pas du jour au lendemain. Il fallut inventer des impôts d'exception qui provoquèrent des excommunications pour refus d'obéissance. Un habile juriste, le « docteur en loix » Gabriel de Laudes, décida les syndics de Genève à verser 300 écus d'or « en don gracieux » ¹. Ce fut alors une tout autre musique. Le 30 novembre, le duc se voit salué d'un cortège en armes, tambour battant et fifre sonnant, en guise de protestation. Irrité de ce refus manifeste, il incite son châtelain de l'Ile (gardien du fameux pont), à poursuivre ses adversaires; les exactions commencent, les protestations aussi, et, lorsque, le 11 juin 1512, la situation internationale l'oblige à quitter Genève, il n'avait rien gagné.

Il venait à peine de payer, et fort cher, son autonomie menacée, que la conflagration milanaise le prit entre deux feux. Jules II qui, dès l'automne 1511, avait jeté les bases de la Sainte-Alliance, chargea Schiner de gagner les Suisses afin de chasser d'Italie les Français. Mais les cantons étaient partagés. Après Ravenne (11 avril 1512) — cette victoire de Pyrrhus —, Louis XII se crut assez fort pour se passer d'eux et son ambassadeur rompit les pourparlers, « avec insolence », dit un contemporain. Les dés étaient jetés, les Confédérés reprirent la route; à Vérone, le cardinal légat leur apporta les insignes offerts par le pontife : un chapeau ducal et le glaive ². En quinze jours, l'occupation française n'était plus qu'un souvenir et Milan revenait aux Sforza.

Qu'allait-il se passer? Que fallait-il faire? Le duc et le conseil se le demandaient avec angoisse, car l'évêque de Sion, le triomphateur, n'aimait point les Savoyards, tentés toujours de ramener leurs frontières jusqu'à Saint-Maurice et même au delà. Un observateur aux avant-postes de la politique internationale se faisait nécessaire. Le duc avait à sa portée l'homme qualifié qui, sans grand bruit, venait de lui rendre maints services: Claude d'Estavayer partira pour Rome. Il se hâta afin de s'y ménager des relations utiles. Au concile de Latran où, en décembre 1512, Jules II — on ne l'ignorait pas — allait faire

Nyciensis » est enregistrée tout au long par Claude Buctet, secrétaire d'Ill. s^{gr} le comte [de Genevois] par devant le maître de l'hôtel François du Bois et Augustin Pingon (AET, Protocollo di Corte 134, f. 199).

¹ Ce futur collaborateur de M. de Belley est appelé « de Landol » dans l'édition douteuse de Bonivard I, 340.

² J. DIERAUER, *Hist. de la Conféd. suisse* (Trad. A. Reymond) II, 505-515; Ch. Kohler, 351 ss.

front contre les cardinaux de Louis XII, l'évêque de Belley, sans compromettre son prince, réussit à frayer avec le cardinal de Florence, Jean de Médicis, dans la tâche difficile de ne déplaire ni au pape ni au roi.

Pendant ce temps, accourait de nouveau en Savoie un autre prélat, M. de Marseille, maître des requêtes de Louis XII, qui, succédant en influence à feu le cardinal d'Amboise, son protecteur et parent, finira, selon Bonivard, par «gouverner presque tout le royaume de France». Fallait-il que la situation fût grave! La visite ne pouvait avoir d'autre motif que de faire contre-poids à la pression que Jules II ne manquerait pas d'exercer sur l'ambassadeur de Savoie. Cependant la mission immédiate, la seule avancée, était d'engager, grâce à l'intervention ducale, des pourparlers avec les Suisses. Ne pouvant les retirer de la Sainte Ligue, il se proposait surtout d'empêcher Charles II d'y adhérer à son tour. Le moment était d'autant plus opportun que celui-ci s'employait précisément à élargir ses alliances jusqu'à la Confédération tout entière, dans l'espoir de modérer quelque peu l'appétit de Berne et de Fribourg, ses inquiétants amis.

Claude de Seyssel, évêque de Marseille, ne doit point être confondu avec Charles, l'évêque de Genève, qu'il connaissait à peine, bien qu'il fût son cousin. L'affaire De Furno les avait mis en présence. Ils se rencontrèrent, en 1511, alors que l'envoyé du roi s'interposait, sans se compromettre, entre les Suisses et le duc. L'entrevue des deux homonymes fut loin d'être cordiale, si l'on en juge par un acte passé à Genève, l'année même. M. de Marseille, « fils légitime et naturel de feu Magnifique Claude de Seyssel, maréchal de Savoie », déclarait abandonner tous les droits et biens que réclameraient les descendants de son illustre maison, afin qu'elle pût continuer à prospérer 1... Preuve que M. de Genève tenait à conserver les distances et contestait à son parent la légitimité avec des arguments assez forts pour le contraindre à des renoncements désagréables. L'on comprend aussi pourquoi, pendant sa mission de 1512, M. de Marseille préféra s'installer à Gex plutôt qu'à Genève.

Le fait est qu'il connaissait au mieux les partenaires. Par une tactique savante, il brouilla le jeu des agents savoyards, qui s'en indignèrent au point de souhaiter son rappel². Ils eurent du moins le dernier mot.

¹ Cf. D. Promis, MSI XIII (1871), 73 ss.; Ch. Dufayard, De Claudii Seisselii vita et operibus (Th. de Paris, 1892), 6; Caviglia, 4, 14, 26-28.

² Kohler, 436-440, 648-653. Huit lettres orig. sont publiées aux Pièces justif. Nos 31-34, 36, 43, 47, 48 (4 juillet au 19 sept. 1512). — Le 10 juillet, il était à

Le 31 août 1512, Amé de Bonivard, abbé de Pignerol et de Payerne, commendataire de Saint-Victor, l'oncle du chroniqueur, pouvait écrire au duc en leur nom : « Monseigneur, aujourd'huy avons arresté l'alliance d'entre vous et Mess^{rs} des dix Cantons! ¹ » Schwytz, Nidwald et Glaris s'étaient abstenus, à la persuasion de Schiner qui préférait abandonner la Savoie à son sort pour que les armées d'Helvétie, le cas échéant, y passent sans vergogne.

Charles eut un instant de bonheur. Il pouvait espérer une réduction de sa dette et la bienveillance de ses voisins. M. de Marseille n'avait point non plus perdu la partie en faisant miroiter à son Altesse l'éventuel rétablissement des foires de Genève, supplantées par Louis XI au profit de Lyon. Illusion qui ne coûtait guère et berçait Charles de l'espoir que, par ce cadeau, la cité accepterait un jour sa loi. Le principal était obtenu; Louis XII, décidé à se revancher des Suisses, savait que M. de Savoie ne lui ferait pas obstacle: le ver était dans le fruit. Avec un empressement qui confinait à la naïveté, Charles transmit aussitôt des offres aux Genevois. La réponse du syndic d'Orsières, le secrétaire du Conseil, Louis Montyon, nous l'a conservée le 4 septembre, « en substance » comme il dit, et toute parée d'héroïsme à l'antique: « Mieux vaut une pauvreté ceinte du laurier de la liberté qu'une richesse soumise au tribut de la servitude! » L'on connaissait ses classiques et la guerre des principes était déclarée ².

Par bonheur, les nouvelles de Rome étaient infiniment meilleures. Le 11 mars 1513, Jean de Médicis succédait à Jules II, sous le nom de Léon X. Quand le duc, qui séjournait à Thonon, reçut la nouvelle — et avec quelle célérité — l'évêque de Genève était moribond. L'occasion était à saisir; le 30 du même mois, il dépêchait le « prothonotaire d'Aux », Jean-François de Savoie, au Saint-Père pour le congratuler et

Chambéry, le 5 sept. à Lyon, le 15 à Thonon où le duc l'avait appelé, lui recommandant de voyager « en habit dissimulé » pour éviter un nouveau guet-apens bernois. — Identifions en passant un officier inconnu de Kohler (656, 436 n.) : le « comte de Lancelleyt » ou « cornalis [colonel] Lantheriten », ami de Schiner et signalé par Trivulce. Il s'agit de Hans Lanthen-Heid, le fastueux commandant de l'artillerie fédérale qui fit tomber Pavie le 14 avril 1512 (CASTELLA, 214, 223; NF, Frib. au sec. de Gen. (1927), 306-307). — L'activité de Seyssel en Suisse reprit en 1513. — A cette documentation s'ajoute celle de CAVIGLIA, 556 ss.

¹ L'abbé espérait encore que les états opposés se rallieraient, mais en vain (KOHLER, 657-658); Uri et Obwald finirent même par se récuser (DIERAUER II, 524, n. 1).

² ROGET I, 88-89. — La question des foires se posa dès le 14 juillet 1512 et s'examina, non sans défiance, jusqu'en septembre (RC VII, 270-284). — Sur le conflit des théories, voir NF, Or., 120-127; Frib., 20-21.

pour préparer la succession en faveur du cousin. Ce grand-vicaire aidat-il Seyssel à passer dans l'autre monde? Le bruit en courut, tant le décès survenu le 11 avril arrivait à point ¹. Pure calomnie d'ailleurs, car la fin du prélat était prévue depuis nombre de semaines ². Le duc occupa immédiatement les trois châteaux des mandements épiscopaux; ce qui n'empêcha point le Chapitre, d'accord avec la Ville et les Suisses fort intéressés à la mutation, d'élire le chanoine Aymon de Gingins. Seulement c'était à Rome que se trouvait l'enjeu. Le concile se reprend à siéger et Claude est du nombre ³. De sorte que la nomination du candidat — elle eut lieu le 15 juillet — se fit avec une promptitude inespérée ⁴.

Une autre négociation était en cours : le mariage de « Mademoiselle Philiberte », sœur cadette de Charles II, et qui allait avoir quinze ans. Dans l'intention d'être agréable au roi de France et au duc, le pape « rechercha l'alliance » pour Julien de Médicis son frère, Magnifique de Florence, marquis de Soragna, sénateur et préfet de Rome, Grand gonfalonier de l'Eglise. C'était consolider la situation

- AEG, PH 875. Grâce à l'évêque Charles, le « protonotaire de Savoie » n'avait joué aucun rôle à Genève et n'y séjournait pas. Le 10 février 1512, pour la première fois, le Conseil décida de lui offrir lors de son arrivée, deux « cocasses » de vin (RC VII, 240). « Le 12 d'avril vindrent nouvelles que Messire Charles de Seyssel, dict l'evesque d'Aix, estoit trespassé... non sans soupeçon d'avoir esté empoisonné » (Bonivard I, 356).
- ² En vue d'une succession imminente, le cardinal Nicolas Fieschi écrivait au duc, le 1^{er} mars déjà (AEG, PH 873), qu'il s'emploirait pour Jean de Savoie dès l'élection du souverain pontife. De ses services, Fieschi sera remercié: il deviendra commendataire de St-Jean, près Genève (1515) et de Filly (1517). Cf. L. WAEBER, Berne et Fribourg en conflit avec un cardinal, RHES 1945, 116 n. 2.
- ³ En dépit des erreurs prénominales de lecture ou d'inscription, fréquentes dans les Sacrosancta concilia exacta (publ. en 1672 par Phil. Labre et Gab. Cossart, de la Cie de Jésus, XIV, 78, 94, 134), la présence de l'évêque de Belley est certaine au Latran, les 3 et 16 décembre 1512 (appelé Vincent), les 27 avril (Claudius), 17 juin (Georgius) et 19 décembre 1513, session où Aymon de Montfalcon est nommé Andreas Lausanensis (col. 175), enfin les 29 avril et 5 mai 1514. Voir C.-J. Hefele, Hist. des conciles..., VIII (1917), 389, 414, 429, 431; Guichenon, Bresse II, 34; L. Alloing, Le diocèse de Belley (1938), 52.
- ⁴ MDG XVI, 134; SEGRE, Documenti di Storia Sabauda, MSI 3e s., VIII, 12. MM. des Ligues avaient écrit à Léon X en faveur de Gingins mais, dit Bonivard (II, 11), «l'ambassadeur de Savoye estoit à Romme avec le protonotaire... qui sollicitoient le pape continuellement ». Après Claude, le titre d'ambassadeur reviendra à M. de Maurienne en 1515 (Besson, 303). Devant le coup de force, les Suisses accoururent à Genève, si bien que le Conseil dut demander aux dominicains, le 24 février 1514, de loger leur aumônier (presbyterum Theotonycum) et que, le 4 mars, Jean de Savoie étant de retour, on affecta de l'intituler encore M. le protonotaire, sans lui faire aucun cadeau (RC VII, 400, 407).

de la Savoie à l'égard des Suisses et Louis XII ne pouvait que s'en féliciter. Les ouvertures du Saint-Père, par l'entremise certaine de M. de Belley ¹, mettaient le duc en excellente posture : il entendait se faire prier, et parlait tout bas de dérogeance. Il pensait sans doute à une alliance moins brillante qui avait uni les deux familles. Une demi-sœur illégitime qu'il n'avait probablement jamais vue, Philippine de Savoie (dont la mère aurait été une Valpergue) épousa en effet Laurent de Médicis et ne lui avait pas donné d'enfant ².

Toutefois Charles avait trop besoin d'argent et d'appui pour faire le difficile. Il vouait à sa cadette une sincère affection et songeait donc à son bonheur ³; M. de Belley n'en éprouvait que plus de sollicitude envers sa jeune diocésaine. La négociation aboutit rapidement, puisque la « promesse » fut conclue le 10 mai 1513. Philiberte s'apprêtait à rejoindre son fiancé quand la guerre interrompit le projet ⁴. L'armée française traversa la Savoie de part en part. Le 6 juin 1513, ce fut Novare. Si Trivulce et La Trémoille prenaient la fuite, le duc n'en valait guère mieux; sa vulnérabilité que rien ne viendra guérir parut à tous les yeux. Pour avoir livré passage, il fut rançonné de 50 000 couronnes et perdit ce qui lui restait de prestige ⁵. En novembre, la Diète lui réclamait son artillerie afin d'en user contre la France et des comptes lui seront demandés longtemps plus tard encore. La dette s'aggravait,

- ¹ Impressionné par la délégation, au couronnement pontifical, du chambellan Franç. Mareschal, s^{gr} de Meximieux, et plus tard de Pierre Trolliet, général des finances, qui allait discuter la dot, Greyfié de Bellecombe (227-231) n'a pas tenu compte des préliminaires qui émanaient nécessairement de conversations confidentielles et antérieures. En dépit de Caviglia (294-298), l'ingérence de Seyssel, lors des premières ouvertures, paraît improbable.
- ² Segre, Documenti, 8. Guichenon, Savoye I, 607. Pierre II, Julien, Jean qui sera Léon X, eurent pour mère Clarisse Orsini. Mais Laurent, leur père, était fils de l'admirable Lucrezia Tornabuoni, ce que Léon X rappellera délicatement à Charles II, le 22 mars 1517, en lui recommandant Léonard Tornabuoni: « Votre Altesse n'a-t-elle pas quelque obligation envers sa famille où votre père Philippe de bonne mémoire fut libéralement accueilli lors de son séjour à Florence? » (Orig. latin dans Mgr Piccard, L'abbaye de Filly, MDAC VII, 464.)
- ³ Figure douce, pâle et maigre, ce qui frappait en elle, comme en son frère, c'était la longueur du nez (BRUCHET, 86, n. 6, 87). Protégée par l'archiduchesse Marguerite, Maximilien voulut, en 1508, la marier au roi de Bohême ou au roi de Pologne.
- ⁴ Le 8 mars 1513, le Conseil de Genève était averti qu' « Illustre Dame M^{me} de Savoie, sœur de l'Ill^{me} S^{gr} M^{gr} le Duc » allait arriver, et l'on parla d'hypocras, de malvoisie et de dragées, afin de lui rendre « tous les honneurs possibles ». La nouvelle était prématurée (*RC* VII, 367). Le proton. apost. Amedeo Berruti représentait Julien de Médicis à Chambéry pour signer le contrat (GREYFIÉ, 231).
- ⁵ Asti et le marquis de Montferrat furent taxés chacun à 100 000 ducats ; le marquis de Saluces à 30 000 couronnes (DIERAUER II, 537).

l'alliance helvétique, sans être officiellement rompue, n'était plus que souvenir, et l'année se terminait mal.

Le 13 octobre, la duchesse mère s'éteignait à Chambéry où elle fut inhumée. Le décès devait hâter les décisions à prendre pour l'orpheline, qui jusqu'alors vivait auprès de la duchesse, et Claude revint probablement entre deux sessions se mettre à la disposition de son maître ¹.

Attendue de nouveau le 13 novembre à Genève où, « par respect pour sa personne », le Conseil compte lui offrir un hanap de vermeil, « Mademoiselle de Savoie » n'arriva qu'au début de mars, avec ses deux frères. Les notables se portèrent à leur rencontre, mais brusquement, le protocole officiel n'en dit mot : silence de mauvais augure. Il ne parle que du maître de l'hôtel (François du Bois) qu'il s'agit d'apaiser : il ne sait comment loger la suite, car personne ne veut prêter de matelas ²!

Le médiocre empressement de la population, indignée de la nomination du bâtard au siège épiscopal, est un signe des temps. Le duc abrégea le séjour, et Thonon eut bientôt la préférence, où nous apprenons par Guillaume de Vergy, maréchal de Bourgogne, que le comte Philippe était aussi du voyage. Le 10 mai 1514, M. de Vergy écrivait en effet : « M. de Savoye, Mgr le conte de Genevay et M¹le leur seur sont partis de Thonon pour Chambéry et pour l'Italie. . . Vous estes adverty que le pape a fait parler à mond. s^{gr} de Savoye ³ . . . » Nous savons par qui, mais l'on en était encore aux fiançailles.

L'ascendant que M. de Belley avait pris au Vatican va se manifester également à propos de M. de Lausanne et d'étrange façon. C'était contre lui maintenant que le duc dirigeait l'assaut. L'élection du protonotaire d'Auch avait fortement déplu à l'ancien administrateur de l'évêché genevois qui, s'il ne fut pas le seul à voir clair dans l'échiquier de Savoie,

Guichenon, Savoye I, 601. — D'Annecy, le 10 octobre 1513, le duc promulguait une adjonction aux Statuts de Savoie (voir ci-dessus) devant témoins. Claude d'Estavayer n'y figure pas, ce qui démontre son éloignement du pays et ne signifie point qu'il n'ait été auparavant consulté. — D'autre part, on a publié (MGS II, 206, Nº 89; MDR I/3, 104-105) que Claude assistait à la confirmation des Franchises de Vaud, le 12 nov. 1513; c'est 1517 qu'il fallait écrire (Grenus, 150 n.).

² Le 20 février 1514, le Conseil ajoutait au hanap deux mesures de vin de Biane (Isère); le lendemain, il met de piquet « les plus apparents » pour se porter à cheval au-devant du cortège; le 7 mars seulement, les autorités ont du mal à contenter les fourriers (RC VII, 369, 399, 400, 402).

³ Bruchet, 88 n. 4. — L'on a prétendu, d'après Dubois (AHS 1911, 183), que Claude « en 1514 fut créé chevalier de l'Annonciade ». Erreur manifeste qui procède d'A. DE MONTET, Dict. biogr. des Genevois et des Vaudois (1877) I, 274.

fut le premier à lui faire pièce. Certes, lorsque cessèrent ses fonctions, il avait accepté d'être avec Philippe Monseigneur, comte de Genevois, le procureur du nouvel évêque Charles de Seyssel, mais c'était maigre récompense pour le conseiller qui, lors de l'affaire De Furno, avait rendu de si brillants services. Sachant donc que le duc tentait de l'emporter sur les évêchés autonomes du pays romand, il s'empressa de lui barrer la route. Charles II ne cessait en effet d'invoquer le titre de Vicaire du Saint Empire que le Comte Vert, à prix d'or, avait obtenu, en 1365, de l'empereur Charles IV qui ne s'était pas soucié d'examiner de plus près les droits imprescriptibles des évêques. Ce qu'il oubliait tout à fait, en revanche, c'était que, moins de deux ans après, l'empereur, mieux informé, avait annulé sa bulle 2.

Or Montfalcon, privé de ses pouvoirs à Genève, riposta de façon cinglante. Le 2 décembre 1510, l'empereur Maximilien, à sa requête, lui concédait le vicariat impérial pour lui-même et ses successeurs, sur la cité et le diocèse de Lausanne. Cette victoire inopinée le fit renoncer à résigner ses fonctions comme il en avait le propos et lui rendit assez de prestige pour qu'on lui accordât, en la personne de Sébastien, son neveu, un coadjuteur de son choix, avec droit de succession, auquel, par précaution, il avait transmis, dès 1509, son prieuré de Ripaille 3.

Il ne s'en tint pas là lorsque Charles II imposa son cousin Jean. M. de Lausanne, que les Genevois entouraient d'une reconnaissance manifeste ⁴, prit ouvertement parti pour Aymon de Gingins, l'élu capitulaire évincé, et fut l'objet de la plus étrange chicane qui se puisse imaginer, où la connivence de Claude avec certains ennemis du prélat est avérée. Le 21 février 1514, Léon X chargeait M. de Belley dont il louait l'habileté et la constance (industriam atque animi firmitatem) de

¹ C'était même la première de ses qualifications: « Sacri Romani Imperii princeps vicariusque perpetuus, marchio in Ytalia, princeps Pedemoncium », etc., signait-il, le 5 mai 1505 (BRUCHET, 93, n. 1).

NF, Frib., 102-103; HG (par H. Grandjean), 128-129. — Charles ne faisait d'ailleurs que suivre une tradition. Le 16 janvier 1504, un des derniers actes de Philibert fut d'envoyer à Genève Urbain de Menthon, «commissaire de l'empereur et du duc de Savoie», pour spécifier les pouvoirs de sa maison (RC VI, 168-171; BONIVARD I, 302). — Cf. P. DUPARC, Le comté de Genève (IXe-XVe siècle), MDG XXXIX (1955), 300; S. M. la Reine MARIE-José, La Maison de Savoie (Paris 1954), 172-183.

³ M. DE DIESBACH, Chron. du chev. Louis de Diesbach (1901), 111-112; REYMOND, MDR 2^e s., VIII, 53, 388, 389, 393; M. BRUCHET, Le château de Ripaille, 194.

⁴ Le 14 mai 1512, le Conseil le dispensait de l'octroi pour son vin (Aymon résidant à Genève), « en raison de ses services rendus à la ville » (RC VII, 255).

mettre, ni plus ni moins, M. de Lausanne à la raison 1. Ainsi que nous l'ont fait représenter « nos chers fils du Chapitre de Lausanne », disait le souverain pontife, l'évêque aurait entrepris dans sa cathédrale des travaux insensés. Comme il était probable que, faute de numéraire, il ne pourrait les achever, M. de Belley, cas échéant, avait ordre de saisir ses châteaux ou les biens de sa parenté! Ce bref, d'une violence inouïe, est à ce point excessif que l'on serait tenté de le croire apocryphe, s'il ne s'insérait exactement dans les conjonctures genevoises. Il n'avait rien d'un motu proprio et résultait d'une complaisance à laquelle venait de s'employer le favori. La restauration de Notre-Dame de Lausanne n'était qu'un prétexte laissé à la discrétion de Charles pour remontrer à Montfalcon qu'il lui suffisait bien de balayer devant sa porte, sans se mêler du diocèse voisin. De plus, par le truchement de Claude qui n'avait point de gendarmerie à sa solde, le duc se voyait excusé, s'il lui plaisait d'occuper le diocèse manu militari.

L'affaire eût été grave si Léon X, par un détour admirable, n'avait aussitôt rendu la manœuvre inopérante : il donnait à M. de Belley, pour conseiller, l'évêque de Sion! L'adjudant était de taille. Le cardinal Schiner, maître de la politique pontificale en Helvétie, conservait la haute main. MM. de Berne, de Fribourg et de Soleure, non plus que M. de Lausanne, n'avaient d'inquiétude à se faire. La route était barrée, sans que M. de Savoie pût s'en plaindre. Il était joué.

Du reste, Aymon savait apprécier les joutes raffinées. Hors d'état d'obtempérer à l'injonction, il s'empressa, le 22 janvier 1515, de publier la bulle d'indulgences du 27 octobre 1514, promulguée, disait le Saint-Père, « pour hâter la construction et la réparation de l'église de Saint-Pierre à Rome »! La riposte ne manquait pas d'esprit. M. de Lausanne arrivait bon premier en Helvétie; Jean de Savoie lui-même se trouvait devancé ².

Le bref n'était d'ailleurs qu'un incident de procédure et Claude

¹ Gallia XV, 1860 (Barth. Hauréau), col. 632. — Le bref, aujourd'hui égaré, fut traduit dans Le Conservateur suisse (éd. 1857, XI, 23-27). MARTIGNIER et DE CROUSAZ (Dict. hist. du cant. de Vaud, 487), ainsi que E. Dupraz (La cathédrale de Lausanne, 485, 489) ont reproduit la date du 21 février 1513, sans indiquer qu'il s'agit de l'ancien style. — Voir la note de J. Gremaud dans Schmitt II, 254, n. 4.

² DUPRAZ, 397. — A vrai dire, vu l'absence de l'évêque à Genève, « la clef du tronc des indulgences en faveur des saints Pierre et Paul de Urbe » fut confiée au syndic Nergaz le 9 février 1515. La quête donna lieu à des explications avec les « subdélégués », le 23 février (RC VIII, 23, 25; NF, Or., 194-195).

d'Estavayer avait eu des intérêts plus considérables à poursuivre en curie. Il s'agissait sans détour de Genève, et des Suisses par ricochet.

Le pont du Rhône — ce talon d'Achille — restait dangereusement exposé. Or si les temps étaient incertains, les opinions l'étaient aussi, et les Genevois, sous les menaces de leur évêque savoyard, se montraient moins que jamais enclins à lier leur cause à celle du duc. Plusieurs, par petits pelotons, avaient pris la précaution de se placer sous l'égide de Fribourg. Dès lors, le duc ne pouvait plus compter sur la bonne volonté de la commune. Il résolut de s'en passer et offrit à son cousin, qui lui devait tout, de lui acheter le faubourg afin d'élever une forteresse sur la rive droite du fleuve. L'idée ingénieuse, qui eût permis d'asservir Genève, péchait par défaut de psychologie. Parfaitement renseigné, le pape n'en manquait pas. Le territoire étant d'église, l'achat requérait son approbation. Léon X ne pouvait refuser au duc, devenu son beaufrère, une requête présentée elle aussi par M. de Belley. Mais il ne pouvait non plus courir le risque d'irriter à la fois les Genevois, les Conféderés, et Schiner de surcroît.

Son adresse habituelle le tira d'embarras. Le 27 mai 1515, il priait les évêques de Maurienne, de Belley, et d'Aoste d'examiner si la vente de Saint-Gervais serait avantageuse à l'Eglise ¹. La réponse était délicate et Léon ne l'attendait pas de sitôt : il put garder le silence.

Une autre négociation dont nous sommes plus mal informés n'eut pas un meilleur sort. Elle concernait la cession pure et simple de la juridiction temporelle que Jean de Savoie avait d'emblée consentie. D'après Bonivard, la démarche aurait eu du succès, si elle n'avait été contrecarrée par le Sacré Collège. A en juger d'après l'art diplomatique du Saint-Père, il y a peu d'apparence qu'il se soit compromis ; alléguer l'opposition des cardinaux pour justifier son refus eût été mieux dans sa manière. Le fait est que le bruit en parvint aux Genevois quelques mois plus tard. Depuis longtemps sur le qui-vive, et sans cesse invoquant le respect des franchises, le Conseil manifeste son inquiétude le 22 mai 1515 par ces mots laconiques : « A propos de la juridiction que R^d S^{gr} l'évêque et prince de Genève s'efforce d'enlever aux nobles syndics, que l'on en dresse le procès et que l'on consulte sur l'affaire. » Le 25, on y revient avec plus de précision :

« Que les nobles syndics aient à prier R^d S^{gr} notre évêque qu'il lui plaise de maintenir les syndics et la communauté dans l'état où les

¹ RC VIII, 576, note additionnelle à p. 38, par Th. Dufour.

laissèrent les prélats antérieurs et qu'il permette que soient respectées les franchises et bonnes coutumes en suivant les traces de ses prédécesseurs. »

Sans être plus renseignés sur les infractions dont se plaignaient les magistrats, l'on devine que dans l'esprit de l'évêque Jean, le transfert de la temporalité au duc était chose faite et qu'il convenait d'y préparer la ville avant d'en promulguer la nouvelle.

Toutefois le mardi 19 juin, l'émoi fut si grand que le Conseil siégea par deux fois. Le protocole notait que le comte de Genevois allait arriver et que les syndics à cheval iraient à sa rencontre, tout comme on l'avait fait naguère pour l'évêque.

« Quant à la juridiction temporelle de cette cité, dont on apprend publiquement que l'Illustrime Seigneur le duc de Savoie serait le maître suprême, pour l'avoir obtenue de notre Saint-Père le pape actuel, il est décidé que les syndics notifieront la chose au vénérable chapitre de l'insigne cité, auquel il appartient d'y pourvoir en partie avec toute la communauté. Joints à leurs délégués, que les nobles syndics et notre Illustre Seigneur l'évêque de Genève lui-même, tous ensemble veuillent bien signifier l'opinion officielle issue de leur collaboration afin que l'affaire, peut-être commencée, ne se parachève pas et demeure infructueuse [quibus res forte cepta indigesta et infructuosa remaneat] 1. »

Quoi qu'il en soit, la ville en fut quitte pour la peur. La faute n'en était pas à Claude d'Estavayer qui se promit meilleure fortune à l'avenir. Ce n'était que partie remise. Charles II n'avait pas lieu de faire grise mine; il avait son cousin dans la place et Léon X lui accorda sans marchander quelques satisfactions mineures. La même année, par l'intermédiaire du cardinal Laurent Pucci et l'entregent de M. de Belley, il érigeait Bourg et Chambéry en évêchés. Louis de Gorrevod, déjà évêque de Maurienne et grand-chantre du chapitre genevois, reçut le premier, au vif plaisir de Marguerite d'Autriche qui aussitôt demanda pour lui le chapeau rouge. Jean de la Forest, doyen de Savoie, prieur de Nantua et de Payerne, curé de St-Gervais à Genève, allait promouvoir la Sainte Chapelle en cathédrale, quand François Ier s'aperçut que les nouveaux diocèses étaient au détriment de ses prélats, l'archevêque de Lyon et l'évêque de Grenoble. De sorte qu'après avoir consenti aux réquisitions, il intervint à Rome et fit abroger le décret, non sans de longues contentions.

Cependant le duc obtint du pape des faveurs compensatrices : au siège

¹ BONIVARD II, 31; RC VIII, 38, 42-43.